

Marcy - le 9 Novembre 1910

Mon très cher ami,

Je serais au regret que ma dernière lettre vous eût communiqué une impression d'amère résignation et de quasi-déconscience que votre si cordiale entremise ne pouvait avoir provoqué chez moi. J'ai pas plus que je n'ai songé à vous attribuer une participation, même implicite, aux appréciations dont vous êtes et devez être le fidèle écho, pas plus, je pense, vous n'avez pu vous méprendre sur le fond de mes sentiments à la suite de ce rapport, aussi impartial, aussi complet que je le pouvais désirer.

Certes, je dois accepter ce qu'il y a de très-vrai et de parfaitement juste dans les observations, que vous avez bien voulu me formuler. Je vois l'ami fait et ne sur pas m'en débiter. Mais je dois ajouter en toute sincérité, que le caractère et les valeurs mêmes de ces observations ne justifient pas pleinement,

à mes yeux, l'absolu de la décision prise.  
Et si ne vois point à y voir à côté de  
répables mérites par moi, l'excuse d'un  
examen étrangement superficiel ou simplifié  
d'autre part. Et est regard, les suppositions  
du bon Esprit que je n'aime pas ou  
former, ne paraissent, en bonne partie, maintenant,  
raisonnables. Non pas qu'on ait passé à  
côté du travail fait ou qu'on l'ait laissé  
dormir en un état. Mais on était en  
présence d'un effort, physique d'abord,  
intellectuel et moral, surtout, à faire.  
Et on a reculé devant cet effort. On  
s'est contenté de chercher quelques raisons  
de s'y dérober et on les a trouvées dans  
une condamnation sommaire des directions  
initiales, qui, juste par certains côtés, ne  
méritaient pas la portée qu'on lui a donnée.  
Puisque j'ai malheureusement prêté le  
flanc à cet accommodement de conscience,  
je serais mal venu à m'en plaindre.  
Mais vous comprendrez que la connaissance  
du profit diminué singulièrement  
à mes yeux, la portée des observations  
justes que j'accepte. Et c'est pourquoi  
ma résignation n'entraîne ni dédain  
excusé de moi, ni, en aucun lieu, dénigrement

Bien sûr, savait-il vain et puéril  
d'insister davantage sur le passé. Je  
ne suis plus enragé que l'avenir.  
Et l'avenir pour moi, dans cette  
malheureuse aventure, ne peut être que  
la publication du travail. Je n'en  
abandonne pas le projet, dont il faudrait  
seulement trouver le mode d'exécution  
j'avais pensé à une solution qui eût  
conservé les principaux résultats de  
travail sans le risque d'une publication  
d'ensemble; découpe dans le manuscrit  
les chapitres les plus importants pour le  
dynamisme sous forme d'articles en  
diverses revues, de droit public de  
droit civil de droit criminel. Et la  
réflexion, l'ont empêché cette combinaison ne me  
satisfait pas. Sa réalisation présenterait des  
difficultés vis-à-vis des revues auxquelles  
à l'Institut par quelque membre de son  
comité directeur. D'autre part, il s'agit  
d'occuper le public juridique d'un moyen  
ordre de questions dans un temps relativement  
court et cela tournerait à l'encombrement.  
Enfin et surtout, le profit ne donnerait  
pas le résultat attendu d'un livre.  
J'aurais donc à chercher les autres  
moyens et moyens d'une publication unitaire.  
Mais comme je vous l'ai tant dit,





73 9 Novem. 1910



Monsieur R. LaSalle,  
Professeur à la Faculté de droit,

14 rue Saint-Guillaume,

Paris.

